



Trésorerie Préfectorale de Temara

Temara, le 31/12/2024



-A-

+ S.B.C
+ D.G.S

Monsieur le Président du conseil communal de TEMARA

Ordonnateur du budget de la commune de TEMARA

Objet : Règlement du budget 2024.

Réf : - Dahir n°1-15-85 du 07/07/2015 portant promulgation de la loi organique n°113/14 relative aux communes.

- Décret n°2 -17-451 du 23 novembre 2017 portant règlement de la comptabilité publique des communes et des établissements de coopération intercommunale.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application des dispositions du dahir n°1-15-85 du 07/07/2015 portant promulgation de la loi organique n°113/14 relative aux communes et du décret n°2 -17-451 du 23 novembre 2017 portant règlement de la comptabilité publique des communes et des établissements de coopération intercommunale notamment ses articles 145 à 150, la Trésorerie préfectorale de Temara a procédé au règlement du budget de votre collectivité que vous trouverez ci-joint en communication.

Le résultat budgétaire général dégagé de cette opération se résume comme suit :

Excédent de la première partie du budget : 89 726 532,20 DH

Excédent de la deuxième partie du budget : 73 100 460,18 DH

Soit un solde global de l'ordre de : 162 826 992.38 DH

Conformément à l'article 204 de la loi 113/14 sus référencée, cet excédent est appelé à couvrir les reports de crédits de fonctionnement et d'investissement comme il est destiné, pour le surplus, à financer des dépenses d'équipement.

Quant aux comptes spéciaux, leur solde global de fin de gestion se présente comme suit :

Comptes D'affectation spéciale 310101 : 32 356.35 DH

Comptes D'affectation spéciale 310401 : 13 346 674,63 DH

Comptes D'affectation spéciale 320201 : 6 000 000,00 DH

Aussi, afin de me permettre de procéder à la régularisation comptable et budgétaire des opérations d'ordre effectuées dans le cadre du règlement du budget, je vous demande de bien vouloir me faire parvenir :

1- Un mandat de paiement correspondant au montant de l'excédent de la première partie soit :
89 726 532,20 DH appuyé de la décision de versement dudit excédent.

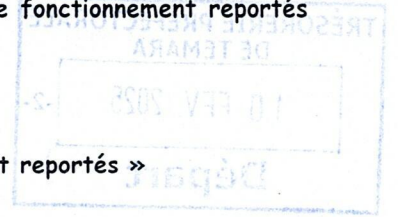
2- Une autorisation spéciale portant ouverture d'une recette et d'un crédit supplémentaires au titre du budget de l'année 2025 dont le montant est égale à celui des crédits de fonctionnement reportés aux rubriques :

2^{ème} partie : Dépenses d'investissement :

60.10.10.10.12 intitulée « Couverture des crédits de fonctionnement reportés »

1^{ère} partie Recettes de fonctionnement :

60.10.10 intitulée « Versement de la deuxième partie du budget »



Le Trésorier Préfectoral de Temara

Trésorerie Régionale de Rabat
Le Trésorier Préfectoral de Temara

Mohammed TALLACU

مستند رقم 720
10 FEV 2025



Organisme:

COMMUNE TEMARA

REGLEMENT DU BUDGET AU 31 DECEMBRE 2024

	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT	DEFICIT	OBSERVATIONS
- Budget principal 1ère Partie	297.642.251,98	207.915.719,78	89.726.532,20		à verser à la 2 ème Partie
2ème Partie	92.965.088,92	19.864.628,74	73.100.460,18		à reporter à la 2ème partie du Budget de l'année suivante, rubrique 2.3.50.10.10/12 " Excédent des recettes de l'année précédente,"
Total Budget Principal	390.607.340,90	227.780.348,52	162.826.992,38		
- Comptes d'affectation spéciale 310101	135.040,20	102.683,85	32.356,35		à reporter
310401	13.346.674,63	-	13.346.674,63		
320201	6.000.000,00	-	6.000.000,00		à reporter
Total CAS	19.481.714,83	102.683,85	19.379.030,98		à reporter
- Comptes de dépense sur dotation 320101	19 300 000,00	19 300 000,00			
320201					
Total CDD	19300000	19.300.000,00			
Excédent global	429.389.055,73	247.183.032,37	182.206.023,36		(détail repris au verso)

REPRISE EN BALANCE D'ENTREE AU 1 er JANVIER 2024

IMPUTATION	MONTANT	
Budget principal..... (2ème Partie)	162.826.992,38	Excédent global du Budget principal au 31 Décembre 2024
Compte Spécial	19.379.030,98	Excédent de recettes au 31 Décembre 2024
Compte CDD		
TOTAL	182.206.023,36	Egal à l'excédent

DESTINATAIRES :

- A MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMUNE DE TEMARA

A Temara, Le 31/12/2024

LE TRESORIER PREFEROTAL DE TEMARA



Mohammed TALLAOU